

**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

*FEDERATION FRANCAISE
DE TENNIS DE TABLE*

31/12/2021

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 3 Rue Dieudeonne costes

75625 PARIS CEDEX 13

S O M M A I R E**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS****COMPTE S ANNUELS****RAPPORT SPECIAL**

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS DE TABLE

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 3 Rue Dieudeonne costes

75625 PARIS CEDEX 13

..*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

Aux Élus,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française de Tennis de Table relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération Française de Tennis de Table à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le traitement comptable des subventions accordées au cours de l'exercice, au regard des conventions signées et de leur rattachement à l'exercice ainsi que la justification et la présentation comptables des reports en fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux élus

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil Fédéral.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 10 JUIN 2022

ORCOM AUDIT

Commissaire aux comptes

B. ROUILLET

Associé

Fédération Française de Tennis de Table

Actif		Au 31/12/2021			Au 31/12/2020
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement			
		Frais de recherche et développement			
		Donations temporaires d'usufruit			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	2 120 577	1 348 580	771 996
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			76 581
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	TOTAL		2 120 577	1 348 580
		Terrains			
		Constructions	3 727 318	1 724 982	2 002 336
		Inst.techniques, mat.out.industriels	800 721	764 825	35 896
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			639 880
Actif immobilisé	Immobilisations corporelles	TOTAL		4 528 040	2 489 807
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			2 038 232
		Participations et créances rattachées			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts	728		728
		Autres			758
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾	TOTAL		728	728
		Total I	6 649 346	3 838 388	2 810 958
		Stocks et en cours	19 421	19 237	184
		Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 476 168	22 253	1 453 915
		Créances reçues par legs ou donations			
		Autres	115 922	7 721	108 200
Actif circulant	Divers	TOTAL		1 592 091	29 975
		Valeurs mobilières de placement			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités	2 205 828		2 205 828
		Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	416 502		416 502
		Total II	4 233 843	49 212	4 184 630
Renvois	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		10 883 189	3 887 600	6 995 588
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Fédération Française de Tennis de Table

Passif		Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		1 433 683
	Fonds propres complémentaires		1 433 683
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	344 494	
	Autres		
	Report à nouveau	1 004 496	1 004 496
		376 712	344 494
		Situation nette (sous-total)	2 782 674
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	109 670	146 227
	Provisions réglementées		
		Total I	3 269 057
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
		Total I bis	
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	40 000	70 000
		Total II	40 000
Provisions	Provisions pour risques	57 000	57 000
	Provisions pour charges	53 766	172 046
		Total III	110 766
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	974 786	652 736
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	193 233	197 233
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	788 838	520 765
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	243 891	293 696
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 069	
	Autres dettes	12 005	40 201
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	1 353 940	1 301 036
		Total IV	3 575 764
	Écart de conversion Passif V		
	TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	6 995 588	6 233 616
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Fédération Française de Tennis de Table

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	2 853 603	3 202 456
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	54 081	62 620
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	733 440	754 828
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 579 830	1 157 747
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	821	
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	61 078	
Charges d'exploitation	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	144 886	23 280
	Utilisations des fonds dédiés	70 000	39 247
	Autres produits	35 457	21 721
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	5 533 199	5 261 902
	Achats de marchandises	387 393	391 806
	Variation de stocks		2 688
	Autres achats et charges externes (1)	2 352 331	1 852 420
	Aides financières	577 137	166 158
	Impôts, taxes et versements assimilés	193 109	167 022
	Salaires et traitements	1 202 073	1 247 964
	Charges sociales	196 266	309 592
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	174 695	147 004
	Dotations aux provisions	8 439	164 799
	Reports en fonds dédiés	40 000	70 000
	Autres charges	32 592	30 272
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	5 164 039	4 549 729
1. Résultat d'exploitation (I-II)		369 159	712 172

Fédération Française de Tennis de Table

		Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 042	1 623
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 042	1 623
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	6 109 9 6 118	5 808 1 348 7 156
	2. Résultat financier (III-IV)	-5 076	-5 533
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	364 083	706 638
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	36 556	36 556
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	36 556	36 556
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	23 172 596 23 768	361 019 37 387 398 406
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	12 788	-361 849
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices	VII VIII 159	295
	Total des produits (I + III + V)	5 570 798	5 300 082
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 194 085	4 955 588
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	376 712	344 494
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		2 240 000	2 571 789
Total		2 240 000	2 571 789
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		2 240 000	2 571 789
Total		2 240 000	2 571 789

1 Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

1.1 Objet social

La Fédération française de tennis de table regroupe des associations sportives ayant pour but de faire pratiquer le tennis de table.

Elle a pour objet :

- d'organiser, de coordonner, de développer et de contrôler la pratique du tennis de table, sous toutes ses formes en France, dans la métropole, ainsi que dans les Outre-Mer ;
- d'organiser les compétitions et notamment les championnats de France toutes catégories inhérents à cette pratique ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du tennis de table français ;
- d'assurer la représentation du tennis de table français sur le plan international ;
- de veiller au respect de la charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français ;
- de veiller au respect de l'environnement et d'œuvrer en faveur du développement durable.

1.2 Missions sociales

Les actions orientées tout à la fois vers les clubs, vers les comités départementaux, vers les ligues, le sport de haut niveau mais aussi vers des publics dont l'activité moins organisée se pratique hors structures fédérales.

- Accompagner les clubs, comités, ligues dans leur structuration au travers de projets régionaux conventionnés,
- Identifier et susciter la création de nouveaux sites de pratique, plus particulièrement des sites de pratique libre,
- Renforcer le développement du tennis de table dans le milieu scolaire,
- Diversifier les offres de pratiques et d'animations,
- Développer les offres de compétitions pour tous,
- Favoriser l'accès à tous les publics et plus spécialement les publics cibles : les féminines, les séniors, les personnes en situation de handicap,
- Renforcer l'engagement du monde du tennis de table dans une démarche de développement durable,
- Développer et encadrer de la pratique Haut Niveau.

1.3 Moyens mis en œuvre et ressources

Forte de 3.289 clubs actifs au 30 juin 2020, la FFTT compte 68.309 licences promotionnelles et 107.601 licences traditionnelles. Ses structures déconcentrées sont composées de 21 ligues dont 8 d'outre-mer et 95 comités départementaux actifs. La Fédération est administrée par un Conseil fédéral de 24 membres élus pour une durée de quatre ans, par l'assemblée générale, les 13 membres de droit (président des ligues) et deux représentants des Outre-Mer. Le ministère chargé des sports met à disposition de la fédération une trentaine de Conseillers techniques sportifs (CTS) réunis au sein de la Direction technique nationale (DTN). Les services fédéraux sont chargés du bon fonctionnement général de la fédération.

Les ressources annuelles de la Fédération comprennent :

- Le revenu de ses biens ;
- Les cotisations et souscriptions de ses membres ;
- Le produit des licences et des manifestations ;
- Les subventions de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics ;
- Le produit des libéralités dont l'emploi est autorisé au cours de l'exercice ;
- Les ressources créées à titre exceptionnel, s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente ;
- Le produit des rétributions perçues pour services rendus.

Les moyens d'action de la Fédération sont :

- La création de ligues régionales et de comités départementaux ;
- L'organisation et le contrôle d'épreuves de tennis de table dans la métropole et les départements et territoires d'Outre-Mer ;
- L'établissement de relations suivies avec les Pouvoirs publics, le Comité national olympique et sportif français et les fédérations étrangères affiliées à la Fédération internationale de tennis de table (ITTF) ;
- La conclusion de rencontres avec les membres desdites fédérations et la participation aux épreuves et compétitions organisées par elles ;
- L'organisation et le contrôle de la qualité de la formation sportive ;
- La création de commissions techniques, en vue d'études et de tâches spécialisées ;
- La tenue de réunions périodiques, de congrès et de conférences, de stages, etc. ;
- La publication d'un bulletin officiel et de tous ouvrages et documents concernant le tennis de table ;
- L'aide morale, technique et matérielle aux associations ;
- La formation de ses cadres techniques et de ses dirigeants ;
- La passation de convention, avec toute institution, précisant l'objet, les conditions et modalités y afférent.

2 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Événements principaux de l'exercice

En raison de l'épidémie de coronavirus, la Fédération s'est trouvée impactée de la manière suivante :

- Baisse des produits de licences (- 272 K€) ;
- Réception d'aides relatives à la crise sanitaire ;
- Mise en place de procédures de télétravail pour les employés.

Dans ce contexte, la Fédération a mis en œuvre les différentes mesures mises à disposition sur le plan réglementaire et financier afin de poursuivre son activité.

Cette pandémie et cette réorganisation ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de la Fédération.

Le plan numérique s'est poursuivi au cours de l'année 2021.

2.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La fédération est très vigilante à l'égard des effets économiques résultant de la guerre en Ukraine qui sévit depuis le 24 février 2022. Malgré le fait que la fédération n'ait aucune exposition à la Russie ou à l'Ukraine, cet événement intervenu post-clôture pourrait affecter l'environnement économique de la fédération.

Néanmoins, à la date d'établissement des comptes annuels, aucun élément susceptible d'affecter significativement l'activité de la fédération n'est survenu et/ou connu. Mais il n'est pas possible d'apprecier les conséquences à moyen terme de cette situation sur les actifs et passifs de la fédération.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan ;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3 Informations relatives au bilan

3.1 Actif

3.1.1 État de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 379 509	741 069		2 120 577
Immobilisations corporelles	4 514 650	13 390		4 528 040
Immobilisations corporelles en cours	639 880	31 922	671 802	-
Immobilisations financières	759		30	728
Total	6 534 798	786 381	671 832	6 649 346

3.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 302 928	45 652		1 348 580
Immobilisations corporelles	2 361 051	128 757		2 489 808
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	3 663 978	174 409	-	3 838 388

3.1.3 Méthode d'amortissement

3.1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciel SPID	Linéaire	10 ans
PlatePlateforme Perf'TT	Linéaire	5 ans
Baby-Ping	Linéaire	5 ans

3.1.3.2 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remise et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Siège social, structure	Linéaire	50 ans
Siège social, ascenseur	Linéaire	25 ans
Siège social, électricité, plomberie, étanchéité	Linéaire	15 à 20 ans
Siège social, revêtements intérieurs et aménagements	Linéaire	10 ans
Mobilier et gros matériel	Linéaire	5 à 6 ans
Petit matériel	Linéaire	2 à 5 ans

3.1.4 **Bail emphytéotique du terrain Paris 13**

Ce bail signé avec la ville de Paris le 31 juillet 2003 d'une valeur d'origine de 381 123 € est amorti sur la durée du bail, soit 70 ans. La valeur résiduelle est inscrite au bilan sous la forme d'une charge constatée d'avance à hauteur de 280 851 € au 31 décembre 2021.

3.1.5 **Stocks**

3.1.5.1 *Évaluation des stocks*

La méthode comptable adoptée pour évaluer les stocks est la méthode du « Premier entré / Premier sorti ».

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice et les marchandises sont valorisées au prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la FFTT et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

Au 31 décembre 2020, la gestion de la boutique a été transférée chez un prestataire. Les articles restants en stock en comptabilité sont des produits millésimés, qui n'ont pas de valeur marchande.

Une dotation pour dépréciation des stocks d'un montant de 19 237 € est constatée à la clôture.

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stocks de Produits Fédéraux	19 421	19 237	184
Total	19 421	19 237	184

3.1.5.2 Dépréciations stocks

Une dépréciation des stocks est constatée à la clôture compte tenu que les articles de la boutique n'ont qu'un objet promotionnel.

3.1.6 Créesances

Liquidité de l'actif Créesances	Montant brut	Échéances	
		à moins 1 an	à plus 1 an
Créesances de l'actif immobilisé :			-
- Créesances rattachées à des participations			
- Prêts autres	-	-	-
Créesances de l'actif circulant :			
- Créesances clients et comptes rattachés	1 476 168	1 476 168	
- Autres	115 922	115 922	
- Charges constatées d'avance	416 502	416 502	
TOTAL	2 008 592	2 008 592	-

3.1.7 Produits à recevoir

	Montant
Factures à établir	88 691
Autres créances	33 284
TOTAL :	121 974

3.1.8 Charges constatées d'avance

	Montant
Crédit-bail siège	280 851
Charges courantes de fonctionnement	135 652
TOTAL	416 502

3.1.9 Disponibilités

La trésorerie est positive à hauteur de 2 205 828 € à la date de clôture.

3.2 Passif

3.2.1 Fonds propres

3.2.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Le compte de fonds propres, qui ne comporte aucun droit de reprise, représente l'ensemble des résultats cumulés au cours des exercices précédents.

Le mouvement de l'exercice correspond à l'affectation du résultat des comptes clos le 31 décembre 2020 au poste des réserves pour 344 494 €.

Libellés	31/12/2020	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise	1 433 683	-	-	-	1 433 683
Fonds propres statutaires					-
Fonds propres complémentaires	1 433 683				1 433 683
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Apports					
Llegs et donations					
Résultat sous contrôle de tiers financeurs					
Réserves		344 494	344 494		344 494
Réserves statutaires ou contractuelles					-
Réserves pour projet de l'entité					
Réserves					-
Autres		344 494	344 494		344 494
Report à nouveau	1 004 496	-		-	1 004 496
Report à nouveau	1 004 496				1 004 496
Excédent ou Déficit de l'exercice	344 494	- 344 494	376 712	- 344 494	376 712
Excédent ou Déficit de l'exercice	344 494	- 344 494	376 712	- 344 494	376 712
Situation nette (sous total)	2 782 674	-	721 206	- 344 494	3 159 386
Fonds propres consomptibles					-
Subventions d'investissement	146 227			36 557	109 670
Provisions réglementées					-
Total	2 928 901	-	721 206	- 307 937	3 269 056

3.2.1.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer.

Subventions d'investissement	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	731 139			731 139
Quotes-parts virées au résultat	584 912		36 557	548 355
Montant net en fonds propres	146 227	-	36 557	109 670

3.2.2 Provisions pour risques et charges

3.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements				
	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	57 000			57 000
Provisions pour charges	55 229		1 462	53 766
Provisions pour autres charges	116 818		116 818	-
Total	229 047	-	118 280	110 766

3.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'entité provisionne ses engagements retraite selon la méthode des unités de crédits projetés. La dette actuarielle probable des indemnités de fin de carrière calculée pour la totalité du personnel est estimée à 53 766 € en 2021.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes, à la date de clôture :

- Taux d'actualisation : taux iBoxx Corporates AA 10 + au 31 décembre 2021, soit 0,33 % ;
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1% ;
- Indemnités à verser calculées selon la Convention collective nationale du sport ;
- Le pourcentage de survie est calculé selon les tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes ;
- Le pourcentage de cotisations de charge sociale et fiscale retenu est de 50%.

3.2.4 Fonds dédiés

3.2.4.1 Tableau de suivi des fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions affectées					
Nature de la subvention	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation au cours de l'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (compte 194)	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
	A	B	C	D = A - B + C	E
Report de crédit ANS	70 000	70 000	-	-	-
ANS - Contrat de développement de la transformation numérique	-	-	40 000	40 000	-
Total	70 000	70 000	40 000	40 000	-

3.2.5 État des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	974 786	478 725	322 805	173 257
Emprunts et dettes financières divers	193 233	193 233		
Dettes fournisseurs	788 838	788 838		
Dettes fiscales et sociales	243 891	243 891		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9 069	9 069		
Autres dettes	12 005	12 005		
Produits constatés d'avance	1 353 940	1 353 940		
Total	3 575 764	3 079 701	322 805	173 257

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 400 000

(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice 77 949

3.2.6 Dettes pour congés et primes à payer

Les congés payés et jours RTT acquis et non pris à la date de clôture ainsi que les primes dues au titre du 13^{ème} mois et de la prime de vacances font l'objet d'une provision qui s'élève à 132 K€ charges sociales incluses, contre 159 K€ en 2020.

3.2.7 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	12 740
Au titre d'autres prestations	
TOTAL	12 740

4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Produits d'exploitation

Le total des produits d'exploitation s'élève à 5,4 M€ au 31 décembre 2021 contre 5,2 M€ au 31 décembre 2020.

	2021	2020
Cotisations et licences	2 853 603	3 202 456
Ventes de biens et services	787 521	817 448
Subventions	1 579 830	1 157 747
Dons manuels	821	-
Reprise sur provisions	144 886	23 280
Utilisations des fonds dédiés	70 000	39 247
Autres produits	35 457	21 721
Total produits d'exploitation	5 472 121	5 261 902

4.2 Aides versées

Les aides versées au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 577 137 euros.

Ces aides comprennent notamment :

- 150 028 euros liés à la covid19 pour les ligues,
- 109 380 euros liés à la Covid19 pour les clubs,
- 102 691 euros d'aides au plan de relance des clubs durant l'été 2021.

4.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est composé des produits exceptionnels correspondant à la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat pour un montant total de 36 556 €.

5 Autres informations

5.1 Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	5	0
Employés	14	0
CTS	-	32
TOTAL	19	32

5.2 Contributions volontaires en nature

La valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à 2 240 000 € au 31 décembre 2021.

La fédération bénéficie du concours de plusieurs bénévoles pour réaliser son activité. Elle n'a cependant pas souhaité recenser et valoriser les temps passés par ceux-ci.

Elle ne dispose pas d'autres contributions volontaires en nature.

5.3 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 0 € durant l'exercice.

5.4 Engagements hors bilan

En garantie d'un emprunt de 800 K€, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France bénéficie d'une hypothèque conventionnelle sur le droit au bail à construction.

En garantie d'un emprunt de 400 K€, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France bénéficie d'une Garantie par l'Etat.